

## RDC, Burundi, Rwanda Ces terres des autres qui sont à nous

Au Burundi, les terres, en raréfaction, sont au centre d'innombrables conflits qui submergent les magistrats et tétanisent les gouvernants. La RDC et le Rwanda eux-mêmes ne sont pas exempts de problèmes fonciers. A force d'instabilité politique et de besoins croissants de subsistance au Burundi et au Rwanda, ces problèmes se sont régionalisés, l'exiguïté des espaces aidant. Au début du mois de décembre 2015, l'organisation internationale "Interpeace" et ses partenaires APC, RIO (Sud Kivu), CEJA, Pole Institute (Nord Kivu), Never Again Rwanda et CENAP (Burundi) présenteront à Kinshasa les résultats d'une étude sur l'influence de l'enjeu foncier dans la propagation des conflits dans la région des Grands Lacs.

Vers la fin du dix-neuvième siècle, en prélude ou en relais à des conquêtes territoriales, des ethnographes défrichaient les brousses de l'Afrique des Grands Lacs portés par des missions d'étude et de « civilisation ». Un siècle et demi plus tard, aux clichés raciaux colportés par leur « science » ont succédé des préjugés sociaux et culturels réciproques entre groupes et sous-groupes ethniques, lourds d'impact politique. Les populations locales d'aujourd'hui migrent toujours, dans un sens ou un autre, à travers les frontières, en quête de sécurité économique pour les uns, de sécurité physique pour les autres. En République Démocratique du Congo (RDC), au Rwanda et au Burundi, la quête de ces terres, le pouvoir, les mouvements transfrontaliers de population, la manipulation des préjugés sur l'identité ethnique et nationale des personnes forment la trame des conflits violents qui défraient la chronique depuis plusieurs décennies.

À sa petite échelle, Baruwani Tinya reflète un peu les ramifications régionales des conflits fonciers et des mouvements de population qui leur sont liés. Quand, entre mai et août 1972, des violences sans précédent à caractère politico-ethnique ravagèrent le Burundi, il se réfugia au Zaïre, avec plusieurs autres milliers de concitoyens d'infortune. Quarante-deux années plus tard, Baruwani crée des tensions vives sur certaines collines de la commune de Nyanza Lac, à Makamba, au sud du Burundi. Tranquillement installé en RDC, il reviendrait de temps à autre au Burundi pour revendiquer des terres prétendument laissées lors de son exil, en 1972. Et la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB) chargée de régler les litiges fonciers au Burundi impliquant des sinistrés (rapatriés, déplacés) lui donne gain de cause. Une fois chaque propriété « récupérée ». Baruwani la revendrait. « Il a déjà pris plus de cinquante propriétés pour plus de quarante hectares et a vendu dernièrement une parcelle pour quinze millions de francs burundais » dénonce à Nyanza-lac un jeune homme, 30 ans, excédé.

### Burundi, Rwanda : Exiguïtés foncières et envies d'ailleurs

Il est probable que Baruwani tire des avantages fonciers obscurs de son mouvement de pendule entre le Burundi et la RDC et profite de quelques déficiences dans la gestion publique de certains types de conflits fonciers au Burundi. Son cas, individuel certes, n'en est pas moins illustratif des mouvements transfrontaliers de population et de leur impact sur les conflits fonciers. Il en existe d'autres, parfois vieux de plus de 50 ans, de plus grande échelle, comme ces sempiternels problèmes de cohabitation, sur fond de revendications foncières, entre les Bafuliiru de la plaine de la Ruzizi au Congo, dans le Sud-Kivu, et la tribu des « Barundi ». Depuis le début des années 1930, ils débouchent occasionnellement sur des exodes temporaires de « Barundi » vers le Burundi. Les visées économiques sur le foncier sont aussi reflétées par ce témoignage anodin d'une femme à Rumonge, au sud-ouest du Burundi: « Avec d'autres compatriotes burundaises, j'étais allée au Congo dans le cadre d'une association de pêcheurs dont je suis membre active. Arrivées là, nous avons vu de vastes étendues de terres inoccupées. Nous avons immédiatement engagé des contacts avec nos collègues de la partie congolaise pour cultiver avec elles, chez elles. Quand nos champs ont commencé à être verdoyants et à porter leurs fruits, les Congolais ont alors commencé à protester et pointer du doigt notre identité de Burundaises, d'étrangères, nous accusant, nous, Burundaises, de vouloir nous emparer de leurs terres. »

Ces quelques cas ne restituent pas tout, loin s'en faut, de la manière dont les enjeux de contrôle de la terre, de pouvoir, les mouvements de population et les identités ethniques ou nationales s'influencent pour déclencher des conflits. Surtout, ils ne rendent pas l'échelle et la gravité des violences et des tragédies qui se jouent dans cette région autour de ces mêmes enjeux. Néanmoins, ils donnent un aperçu des discours et des préjugés identitaires ambiants ainsi que des indices sur les causes sous-jacentes à ces conflits.

Certaines de ces causes sont rattachées au problème originel d'exiguïté des terres qui frappent singulièrement le Burundi et le Rwanda et qui donnent à leurs populations respectives des envies d'ailleurs. « Au regard de la petitesse de nos pays (NDLR: Burundi et Rwanda) et de la faculté de nos populations à s'accroître, nous ne pouvons qu'être confrontés à la pauvreté et que nous le voulions ou non, nous sommes obligés d'aller chercher où pouvoir vivre avec nos enfants. Nous devons aller au Congo, quel que soit le prix à payer » clamait haut un résident de Rumonge interrogé en octobre 2014. Ils sont des centaines de milliers, au Burundi et au Rwanda, à l'avoir précédé dans cette pensée et à avoir fait des pas, aux sens propre et figuré, d'Est en Ouest, pour donner suite à cette pensée. Dans le Nord-Kivu, certaines régions - le Masisi en est une illustration forte - ont vu les rapports de proportion et de représentation numérique entre premiers occupants et occupants de seconde vague basculer et, conséquemment, inverser les rapports de pouvoir. Au fil des années, ces migrations, à origines historiques diverses, créèrent des rivalités sur l'exploitation et les droits sur les terres, les frictions se muant peu à peu en violences et... en guerres civiles !



### Les problèmes de gouvernance nationale et leurs prolongements dans la région

Renvoyer les « étrangers » hors du Congo, chez eux ? Mais qui est étranger et qui ne l'est pas ? Des Congolais d'expression rwandaise pris dans le découpage colonial des frontières, comme quelques millions de leurs concitoyens, d'autres naturalisés Congolais et dénaturalisés selon les humeurs politiques changeantes, ceux qui le sont devenus en miroitant des espèces sonnantes et trébuchantes : comment démêler cet écheveau ? Qui a acquis régulièrement sa terre ? Ce casse-tête vieux de quelques décennies jette un faisceau de lumière sur les défis de gouvernance intérieure auquel la RDC est confrontée. Ils aggravent une donne foncière déjà compliquée, font le lit de la régionalisation des conflits en prêtant le flanc à d'après critiques internes : « L'Etat gère mal la terre. Les services de cadastre sont corrompus, ils donnent des titres sans contrôle et sans consulter les chefs coutumiers » déclarait un résident du Masisi interviewé en août 2014. Bien qu'ils y soient le plus criant et patent, les défis de gouvernance foncière ne sont pas l'apanage de la RDC. Au Rwanda et au Burundi, malgré des réformes foncières lancées dans ces pays pour faire face à une pression foncière de plus en plus insoutenable, de problèmes aigus persistent. La terre y reste le principal objet de contentieux judiciaire alors qu'elle nourrit de moins en moins les ménages et peine à attirer les investissements censés en augmenter substantiellement le rendement. L'urbanisation croissante des centres urbains du Rwanda amène son lot de problèmes fonciers, malgré des efforts de compensation. Au Burundi, des conflits fonciers à connotation politique se superposent aux conflits de droit civil ordinaire qui engorgent déjà à près de 73% les tribunaux de base. Tous ces facteurs concourent à tourner de plus en plus de Burundais vers l'extérieur. Ils tiennent aussi le gouvernement rwandais sur une position ferme à l'égard des Congolais d'expression rwandaise réfugiés sur son territoire. Leur pays n'est pas le Rwanda, rappelle leur cantonnement dans des camps.

Tous ces phénomènes et davantage sont examinés dans une étude que « Interpeace » et ses partenaires présenteront publiquement à Kinshasa, au début de décembre 2015. Au total, ce sont environ 1.700 personnes qui ont été rencontrées en RDC, au Burundi, au Rwanda et 61 focus groups qui ont été animés. L'étude entend catalyser un débat entre acteurs de la sous-région pour trouver des solutions de consensus aux défis de paix de la région. Elle y apporte déjà sa pierre en partageant plusieurs recommandations d'acteurs du terrain dont : (i) la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, (ii) l'éducation à la paix et (iii) l'harmonisation dans chaque pays du cadre normatif relatif à la gestion des terres, ce dans une démarche participative et inclusive. Après plusieurs consultations entre elles, les équipes de recherche impliquées s'en sont convaincues : une bonne gestion de la problématique des mouvements des populations liés aux conflits fonciers contribuera nécessairement à la stabilité et à la paix dans la région des Grands Lacs et dans ce sens, les institutions régionales peuvent jouer un rôle de premier plan.